Image not found or type unknown

DROITS DU CONJOINT SURVIVANT EN PRESENCE D'enfants nés d'un 1ER M

Par **BANBAN**, le **16/08/2013** à **00:01**

Bonjour, je suis mariée depuis 19ans. Mon mari a 3 enfants de son 1er mariage, nous n'avons pas d'enfants.
Notre régime matrimonial est le commun .
J'avais un capital à notre mariage et j'ai travaillé : j'ai donc financé 50 % du prix de la maison que nous avons fait construire.
Que puis-je faire pour récupérer au décés de mon mari 50% et non les 25% QUE ME DONNE LA LOI .

Vous remerciant par avance.
PS/ une donation entre époux a été faite en 1994 /que m'apporte telle de plus ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés